

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS
FINANCIERES NATIONALES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * progrès

N° **036.19** MFB/DGIFN.

COMMUNIQUE

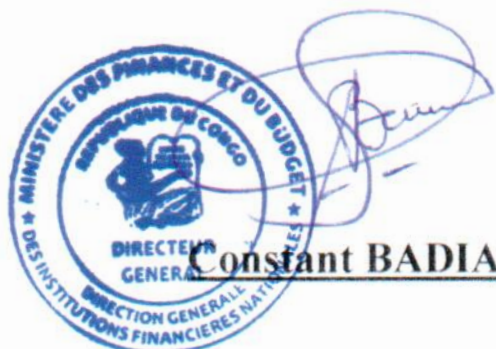
Le directeur général des Institutions Financières Nationales près le ministère des finances et du budget informe le public Congolais en général et le secteur des assurances en particulier que la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) procède au recrutement de **deux (2) commissaires contrôleurs des assurances**.

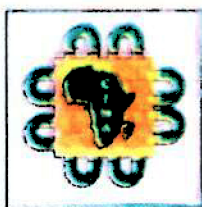
La date limite de dépôts des dossiers de candidatures est fixée au mercredi 02 octobre 2019.

Pour tout renseignement, s'adresser à la direction des assurances, sise au bâtiment ex hôtel Eucalyptus, à côté de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF), arrêt Congo-Pharmacie, centre-ville-Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le **04 SEPT 20**

Le directeur général,





C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

SECRETARIAT GENERAL

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONCOURS DE RECRUTEMENT A TITRE SPECIAL DE DEUX COMMISSAIRES CONTROLEURS DES ASSURANCES AU SECRETARIAT GENERAL DE LA CIMA

La Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances (CIMA) porte à la connaissance des ressortissants des Etats membres de la CIMA, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux (2) Commissaires Contrôleurs des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA à Libreville (République Gabonaise).

La CIMA est une organisation intégrée de l'industrie des assurances dont le Traité de création a été signé le 10 juillet 1992. Elle est en charge de la régulation et de la supervision du marché des assurances dans les Etats membres ci-après: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

I. DISPOSITIONS GENERALES

A. Options du concours

Ce concours est ouvert à titre spécial et comporte deux options séparées. Il vise à doter le Secrétariat Général de la CIMA de qualifications et compétences spécifiques nécessaires et concourant à l'exercice de la mission de régulation et de supervision.

Peuvent participer à ce concours, les titulaires d'au moins un Master II ou tout autre diplôme équivalent et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans et d'une qualification professionnelle confirmées dans les domaines distincts suivants

- Option 1 : informatique et systèmes d'information,
- Option 2 : droit et légistique.

Le concours s'appuie sur la présentation d'un dossier et des épreuves écrites et orales.

Option 1 : systèmes d'information

Le Commissaire Contrôleur des Assurances, expert en systèmes d'information, sera responsable du bon fonctionnement, de la continuité de service et de l'évolution du système d'information du Secrétariat Général de la CIMA dans le cadre de l'exercice des missions de régulation et de supervision du secteur des assurances. Il apporte son expertise en management et audit des systèmes d'Information dans le cadre des missions de contrôle effectuées par les Brigades de Contrôle.

Option 2 : droit et légistique

Le Commissaire Contrôleur des Assurances, expert en droit, sera responsable de toutes les questions juridiques traitées par le Secrétariat Général de la CIMA. Il assurera la veille et les évolutions juridiques, examinera les aspects juridiques de tous les dossiers et s'assurera que tous les textes sont rédigés en respectant les normes en la matière.





CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

B. Dossier-Procédures

Tout(e) candidat(e) au concours doit être âgé de 25 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours et présenter un dossier administratif comprenant :

- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme des diplômes, titres, attestations et qualifications ;
- un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique requises, délivré par un médecin agréé ;
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- un curriculum vitae.

Les dossiers sont reçus par les Directions nationales des assurances des Etats dont les candidats sont ressortissants, par tout moyen de communication. Ils sont transmis au Secrétariat Général de la CIMA par le Ministre en charge des assurances au plus tard le **09 octobre 2019**.

II. MODALITES DU CONCOURS

A. Epreuve d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité auront lieu dans chaque Etat membre les 12 et 13 novembre 2019.

Option 1 : systèmes d'information

Les candidats subiront deux épreuves d'admissibilité portant sur des études de cas :

- la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique relative à la conception et à l'implémentation de systèmes d'information ;
- la seconde, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve relative à la gouvernance, à la sécurité et à l'audit des systèmes d'information.

Option 2 : droit et légistique

Les candidats subiront deux épreuves d'admissibilité portant sur des études de cas :

- la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique couvrant différents domaines du droit et en particulier du droit des assurances ;
- la seconde, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique couvrant différents domaines du droit et en particulier de la légistique.

B. Epreuves d'admission

Elles se dérouleront à Libreville (République Gabonaise), au siège du Secrétariat Général de la CIMA, les 05 et 06 décembre 2019.

B.1 Epreuves écrites d'admission

Option 1 : systèmes d'information

Les candidats subiront deux épreuves d'admission portant sur des études de cas :





CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

- la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique relative à la conception et à l'implémentation des systèmes d'information ;
- la seconde, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve relative à la gouvernance, à la sécurité et à l'audit des systèmes d'information.

Option 2 : droit et légistique

Les candidats subiront deux épreuves d'admission portant sur des études de cas :

- la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique couvrant différents domaines du droit et en particulier du droit des assurances ;
- la seconde, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique couvrant différents domaines du droit et en particulier de la légistique.

B.2 Epreuve orale d'admission

Chaque candidat est interrogé par le Comité de sélection lors d'un entretien d'une durée d'au plus deux heures. Le candidat est invité à exposer ses motivations, à commenter son curriculum vitae et à présenter deux (2) travaux personnels dont le Comité de sélection aura au préalable pris connaissance.

Le Comité de sélection interroge le candidat sur tout sujet susceptible de permettre d'évaluer ses capacités à occuper le poste auquel il prétend.

III. CONDITIONS DE NOMINATION ET DE TRAVAIL

A. Nomination

Après admission au concours, les Commissaires Contrôleurs des Assurances sont nommés par décision du Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

B. Rémunérations et avantages

Le Secrétariat Général de la CIMA offre aux personnels un système de rémunération et d'avantages compétitif sur le plan international (immunité diplomatique, exonérations fiscales, assurance maladie, gratuité de logement, prise en charge des frais de transport pour la famille lors des congés annuels, etc.).

Fait à Libreville,

Le Secrétaire Général

Issofa NCHARE





CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

CALENDRIER INDICATIF DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES COMMISSAIRES CONTROLEURS DES ASSURANCES A LA CIMA

Mardi 3 septembre 2019	Transmission de l'avis du concours international de recrutement de deux (2) Commissaires Contrôleurs des Assurances aux Etats membres de la CIMA
Lundi 7 octobre 2019	Date limite de dépôt des dossiers de candidature dans les Etats membres (Direction nationale des assurances)
Mercredi 09 octobre 2019	Transmission par DHL des dossiers de candidature au Secrétariat Général de la CIMA par les Etats membres
Lundi 21 octobre 2019	Transmission par le Secrétariat Général de la CIMA aux Directions nationales des assurances de la liste des candidats admis à concourir après étude des dossiers
Jeudi 07 novembre 2019	Envoi des épreuves d'admissibilité dans les différents Etats membres
Mardi 12 et Mercredi 13 novembre 2019	Déroulement des épreuves d'admissibilité dans les différents Etats membres
Vendredi 15 novembre 2019	Envoi des copies des candidats par DHL au Secrétariat Général de la CIMA
Lundi 25 novembre 2019	Réunion du Comité de sélection et proclamation des résultats d'admissibilité
Jeudi 05 et Vendredi 06 décembre 2019	Epreuves écrites d'admission à Libreville (Siège de la CIMA)
Samedi 07 décembre 2019	Epreuves orales d'admission à Libreville (Siège de la CIMA)
Dimanche 08 décembre 2019	Délibération du Comité de sélection et proclamation des résultats
Février 2020	Prise de fonction des Commissaires Contrôleurs des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA

Fait à Libreville, le

Le Secrétariat Général

